

**PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 JUIN 2023**

Date de convocation du conseil municipal : 02 juin 2023

Nombre de Conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Mme Florence BACHER

**Présents** : M. Robert CORVAISIER - M. Sébastien LE GRIS – M. Franck BLANCHARD - Mme Karine VERCASSON - Mme Marie-Frédérique BALLANDRAUD – Mme Dominique PEYRACHON - Mme Sylvie MIRIBEL - M. Jean-Pierre ORIOL – M. Bernard TROUILLER – Mme Florence BACHER – M. Yvan MOUTOT.

**Membres excusés** : Mme Anne-Marie BÉAL - M. Dominique CARROT - M. Laurent PEREZ - Mme Sophie ODOUARD.

**Membres absents ayant donné pouvoir :**

- Mme Anne-Marie BÉAL a donné pouvoir à M. Franck BLANCHARD,

- M. Dominique CARROT a donné pouvoir à M. Yvan MOUTOT,

- M. Laurent PEREZ a donné pouvoir à M. Bernard TROUILLER.

La séance est ouverte à : 18h00.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 mai 2023 à 13 voix pour et 1 abstention (F. BLANCHARD).

**1 – Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs**

Vu le décret n° 2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,  
Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement des électeurs sénatoriaux,

**A) Composition du bureau électoral**

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

- Mme Marie-Frédérique BALLANDRAUD,
- Mme Dominique PEYRACHON,
- M. Franck BLANCHARD,
- M. Sébastien LE GRIS,

**B) Élection des délégués**

La liste A est composée par :

- Monsieur Robert CORVAISIER,
- Madame Anne-Marie BÉAL,
- Monsieur Sébastien LE GRIS

pour représenter les délégués titulaires ;

- Madame Karine VERCASSON,
- Monsieur Franck BLANCHARD,
- Madame Marie-Frédérique BALLANDRAUD

pour représenter les délégués suppléants.

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 14
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 14

Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs.

## 2 – Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

### FINANCES

- NEVEU → Signature d'un devis de 234,17 € H.T pour des fournitures administratives,
- BURO + → signature d'un devis de 408,27 € TTC pour du matériel périscolaire,
- ORAPI → signature d'un devis de 1 287,76 € H.T pour du matériel d'entretien,
- MOURY → signature d'un devis de 41,82 € H.T pour du matériel d'entretien,
- BASTY SARL → signature d'un devis de 7 700,00 € H.T pour l'achat d'un broyeur d'accotement,

## 3 – Tarifs périscolaires à compter de l'année scolaire 2023-2024

Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal que la commission école/petite enfance propose de modifier les tarifs de l'accueil périscolaire à compter de l'année scolaire 2023-2024.

Il précise que les tarifs n'ont pas évolué depuis 2014.

La commission propose les tarifs suivants à compter de l'année scolaire 2023-2024 et pour les années suivantes :

Accueil du matin (de 7h15 à 8h20) :

- QF jusqu'à 400 35,00 € à l'année
- QF de 401 à 650 40,00 € à l'année
- QF de 651 à 900 50,00 € à l'année
- QF supérieur à 900 55,00 € à l'année
- Tarif unique 2,50 € pour un usage ponctuel

Accueil du soir (de 16h30 à 18h30) :

- QF jusqu'à 400 45,00 € à l'année
- QF de 401 à 650 55,00 € à l'année
- QF de 651 à 900 65,00 € à l'année
- QF supérieur à 900 75,00 € à l'année
- Tarif unique 2,50 € pour un usage ponctuel

Cantine scolaire :

- QF jusqu'à 400 3,85 € le repas
- QF de 401 à 650 4,10 € le repas
- QF de 651 à 900 4,30 € le repas
- QF supérieur à 900 4,50 € le repas
- Repas adulte 7,10 € le repas

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les tarifs proposés par la commission école/petite enfance tels que présentés ci-dessus,
- **DIT** que les tarifs seront appliqués à compter de l'année scolaire 2023-2024 et pour les années suivantes, jusqu'à modification,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette présente décision.

*K. Vercasson, vice-présidente de la commission, présente le dossier et expose les tarifs proposés à compter de l'année scolaire 2023-2024 pour l'accueil de Loisirs périscolaires.*

*K. Vercasson et F. Blanchard rappellent que pour l'année prochaine la convention tripartite entre la commune de Saint-Sauveur-en-Rue, le collège du Pilat et le Conseil Départemental de la Loire sera renouvelée à l'identique. En revanche, à compter de l'année scolaire 2024-2025, la convention va être entièrement revue et les tarifs vont certainement évoluer.*

S. Le Gris demande s'il est possible que la commission travaille pour éventuellement revoir les tranches de QF car la majorité des familles sont situés dans le QF supérieur à 900.

K. Vercasson qu'il est possible de travailler dessus mais que les parents qui payent aujourd'hui un tarif ne pourront pas payer moins cher du fait que les QF changent.

<b>NOMBRE DE VOTES : 14</b>		
<b>POUR : 14</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTIONS : 0</b>

#### **4 – Informations et questions diverses**

##### **URBANISME**

- DP 042.287.23S0011 : 29 rue du Dauphiné > panneaux photovoltaïques > accordée.
- DP 042.287.23S0012 : 323 chemin de la Taule > agrandissement d'une ouverture > en cours d'instruction
- CU 042.287.23S0004 : LD : la Valette, Tournementet, Au Bruant > vente (en zone A et N) > en cours d'instruction

La séance est levée à 18h40.

##### **SIGNATURE DU MAIRE ET DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**